



Cabinet de la ministre

Paris, le mercredi 27 juillet 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Evolutions du protocole « loup » : vers un dispositif plus ajustable pour faire baisser la pression sur le pastoralisme**

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a reçu, à leur demande, Henriette MARTINEZ, Députée des Hautes-Alpes, et Daniel SPAGNOU, Député des Alpes-de-Haute-Provence, accompagnés d'une délégation composée des deux présidents des deux chambres départementales d'agriculture, d'élus et d'éleveurs d'ovins.**

Cette rencontre fait suite aux deux attaques de loup sur la vallée de l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence) survenues ces dernières semaines à Méolans-Revel et Enchastrayes qui ont provoqué la mort ou la disparition d'une centaine d'ovins. Les élus et les éleveurs ont rendu compte à la ministre de l'augmentation du nombre d'attaques depuis 2 ans et de son impact économique, notamment pour des éleveurs engagés sous signe qualité tel que le label « agneau de Sisteron ».

Au 25 juillet 2011, on dénombrait 583 attaques et 2115 victimes, soit une augmentation d'environ 25 % des attaques et de 18 % des victimes par rapport à 2010. La Ministre a réaffirmé que le statut d'espèce protégé du loup, au titre de la Convention de Berne mais également de la Directive européenne « Habitat », ne s'opposait en aucune façon à la volonté ferme de l'Etat de diminuer la pression du loup sur les élevages.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a rappelé les évolutions validées cet hiver par le Groupe national loup pour assouplir le protocole et faciliter la mise en œuvre des tirs de défense ou de prélèvement lorsque la situation le justifie. Les différentes possibilités d'intervention prévues par l'arrêté du 9 mai 2011 étant encore trop peu connues, la ministre demande aux Préfets, en s'appuyant sur l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), de renforcer l'information et la formation des personnes habilitées à effectuer ces tirs (éleveurs, bergers, lieutenants de louveterie, chasseurs).

Au cours de cette réunion, il a été décidé de proposer au prochain groupe national loup, d'ajuster le protocole à la réalité de l'expansion de la population de loup<sup>1</sup> en étudiant la possibilité d'une « territorialisation » de la mise en œuvre des tirs de défense. Il s'agit de permettre à l'ensemble des éleveurs situés dans une zone reconnue à risque de défendre leur troupeau dès les premières attaques sans autre procédure administrative<sup>2</sup>.

Enfin, le nombre de prélèvements maximum fixé à 6 loups sur la période 2010/2011 pourra être revu chaque année en fonction de la population estimée, du rythme de son accroissement et des dégâts occasionnés.

---

<sup>1</sup> Evolution de la population du loup en France estimée à : +15% entre 2010 et 2011, soit environ 190 individus

<sup>2</sup> Le dispositif actuel nécessite une autorisation individuelle délivrée par la préfecture après constat d'au moins une attaque.

---

**Contacts presse :**

Anne Dorsemaine                      01 40 81 72 36  
Aurore Longuet                        01 40 81 31 59

---